



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 13 février 2025

Extension du réseau de chauffage à distance à l'est

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Communes de Lausanne et Pully ont signé le 5 mars 2024 une convention qui prévoit l'extension du réseau de chauffage à distance des SIL sur la commune de Pully. Cet accord porte également sur le développement commun d'une production de chaleur renouvelable pour couvrir ces nouveaux besoins de chaleur, valoriser les ressources locales pullièrannes et renforcer la sécurité d'approvisionnement du réseau lausannois.

Dans le cadre de ce partenariat, le réseau de chauffage à distance sera d'abord prolongé le long de l'avenue de Rumine, puis de l'avenue du Léman pour atteindre l'avenue de Lavaux sur la commune de Pully, soit une extension de plus d'un kilomètre. La densité énergétique des bâtiments le long de cet axe lausannois important permettra de contribuer significativement au Plan climat et à la rentabilité de ce tracé.

Pour financer la phase de pré-étude de ce projet de grande ampleur, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 349'000.-. Conformément à l'article 106 du règlement de votre Conseil, l'ouverture de ce compte a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances, qui l'a approuvée dans sa séance du 15 janvier 2025. Ce crédit du patrimoine administratif sera balancé par imputation sur le crédit de réalisation qui sera soumis ultérieurement à votre Conseil.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter